



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 78/2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 27 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 Décembre 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, ZAMBONI, LIAN, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, SEIB-TAUPIN, JOUET, DELON, MARTIN.

PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
Mme LLOUBERES	à	M. SANCHEZ
M. CASTAING	à	Mme GONZALEZ
M. FERTE J.	à	Mme SEIB-TAUPIN.
Mme FERTE S.	à	Mme JOUET

ABSENTE EXCUSÉE : Mme LE GUIRIEC.

ABSENTS : Mme GARBIN.

SECRETAIRE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : URBANISME - Intégration dans le domaine privé de la commune des parcelles C 1036, C 1038, C 1040 et C 1042

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des domaines en date du 13/12/2016 (en cours d'actualisation),

Vu la délibération du CCAS N°19/2017 portant cession par le CCAS des parcelles C 1035 et C 1036 à la commune à titre gratuit,

Madame le Maire propose d'intégrer les parcelles C 1036, C 1038, C 1040 et C 1042 dans le domaine privé de la commune aux fins de cession à l'ARSEEA.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 27

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- D'intégrer dans le domaine public de la commune les parcelles C 1036, C 1038, C 1040 et C 1042 dans le domaine privé de la commune aux fins de cession à l'ARSEEA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2018

Le Maire,

Lysiane MAUREL

